

Calendrier des MECC de Licence 2025-2026 / LS6

Au cours du semestre (date à convenir avec l'enseignant)

UE1 Méthodologie : L'expression écrite et orale – G. WALCH :

Exercices en fonction du programme (1/2)

UE4 TD : méthodologie disciplinaire (Histoire du christianisme médiéval) – L. VIALLET :

Exercice de préparation au DST (1/7)

UE5 Histoire du christianisme ancien – G. ARAGIONE :

Présentation d'un travail personnel, à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire (30 min) (1/3)

UE7 Reconnaissance de l'engagement étudiant – G. ARAGIONE :

Constitution d'un dossier (1/2)

Entretien sur le dossier (15 min) (1/2)

Validation par l'assiduité (voir ci-dessous les modalités de contrôle de l'assiduité)

UE6 TD : Préparer sa soutenance – TH. LEGRAND

Orientation professionnelle – G. ARAGIONE

Semaine 1 (26 janvier – 1^{er} février)

Semaine 2 (2-8 février)

Semaine 3 (9-13 février)

Semaine 4 (16-22 février)

VACANCES D'HIVER

Semaine 5 (2-8 mars)

Semaine 6 (9-15 mars)

UE1 Allemand théologique – M. ARNOLD :

OU

Anglais théologique – M. KUENTZLER, T. NTIHINYZWA :

Traduction (à domicile) (1/4)

Traduction (à domicile) (1/4)

Semaine 7 (16-22 mars)

Semaine 8 (23-29 mars) (travail personnel)

Semaine 9 (30 mars – 5 avril)

UE3 Théologie pratique – J. COTTIN :

Analyse écrite d'un document en rapport avec le cours (6 pages) (à domicile) (1/2)

UE7 Hébreu avancé – M. LANGLOIS :

OU

Grec patristique – L. NAVARRO :

Oral sur les textes étudiés en cours

Oral sur les textes étudiés en cours

(10 min, sans préparation) (1/2)

(20 min) (1/2)

Semaine 10 (6 -12 avril)

UE1 Allemand théologique – M. ARNOLD :

OU

Anglais théologique – M. KUENTZLER, T. NTIHINYZWA :

Résumé écrit en français

Résumé écrit en français

d'un article ou d'une œuvre en langue

d'un article ou d'une œuvre en langue

(à domicile) (1/4)

(à domicile) (1/4)

UE5 Nouveau Testament – L. MARULLI :

Exégèse sur table (4h) (≈ 1/7)

Semaine 11 (13-19 avril)

UE4 Interprétation de la Bible dans l'Antiquité – L. NAVARRO :

Commentaire de texte (4 000-5 000 signes) (à domicile) (2/7)

[Une épreuve de « seconde chance » facultative est prévue : Oral de reprise (15 min).

La date de cette épreuve est à convenir avec l'enseignante.]

VACANCES DE PRINTEMPS

Semaine 12 (27 avril – 3 mai)

UE2 Dogmatique – M. VIAL :

Étudiant.es inscrit.es en présentiel : Oral renforcé : analyse et discussion d'un texte ou de plusieurs ayant trait au sujet du cours (2h + 20 min) (1/2)

UE5 La Bible et sa réception – B. FÖLLMI :

Étudiant.es inscrit.es en présentiel : Oral sur un document étudié en cours (15 min) (1/3)

UE6 Mémoire : Remise du Mémoire (80 000 signes) (pour les étudiant.es qui soutiennent en semaine 14)

Semaine 13 (4-10 mai)

UE4 Ancien Testament – M. WEINGÄRTNER :

Étudiant.es inscrit.es en présentiel : Exégèse sur table (4h) (\approx 1/7)

UE5 Nouveau Testament – L. MARULLI :

Oral complémentaire (15 min) (1/5)

UE7 Grec patristique – L. NAVARRO :

Oral sur les textes étudiés en cours (20 min) (1/2)

Semaine 14 (11-17 mai) (travail personnel)

Semaine 15 (18-24 mai) – semaine des examens *in situ*

UE2 Dogmatique – M. VIAL :

Étudiant.es inscrit.es à distance : Oral renforcé : analyse et discussion d'un texte ou de plusieurs ayant trait au sujet du cours (2h + 20 min) (1/2)

Philosophie – F. ROGNON :

Disputatio accompagnée (30 min) (1/2)

UE3 Sociologie – CH. MONNOT :

DST (2h) (1/2)

UE4 Ancien Testament – M. WEINGÄRTNER :

Étudiant.es inscrit.es à distance : Exégèse sur table (4h) (\approx 1/7)

Histoire du christianisme médiéval – L. VIALLET :

DST (2h) (\approx 1/10)

UE5 La Bible et sa réception – B. FÖLLMI :

Étudiant.es inscrit.es à distance : Oral sur un document étudié en cours (15 min) (1/3)

UE6 Mémoire : Soutenance (pour les étudiant.es qui ont remis leur mémoire en semaine 12)

UE7 Hébreu avancé – M. LANGLOIS :

Version avec instruments de travail (2h) (1/2)

Semaine 16 (25-31 mai) (travail personnel)

Semaine 17 (1^{er}-7 juin) (travail personnel)

UE6 Mémoire : Remise du mémoire (80 000 signes) (1/2)

Semaine 18 (8-14 juin) (travail personnel)

UE4 Ancien Testament – M. WEINGÄRTNER :

Oral complémentaire (15 min) ($\approx 1/7$)

Histoire du christianisme médiéval – L. VIALLET :

Reprise du devoir écrit (15 min) ($\approx 1/5$)

Semaine 19 (15-21 juin)

UE6 Mémoire : Soutenance du mémoire (1h) (1/2)

Modalités de contrôle de l'assiduité

(extrait du « Règlement des études et de la scolarité » propre à la Licence de Théologie protestante)

L'assiduité est obligatoire pour tous les enseignements identifiés comme TD dans la maquette. **Pour les étudiants inscrits en présentiel, l'assiduité est vérifiée par des listes d'émargement. Pour les étudiants inscrits à distance, elle peut être vérifiée par la participation aux activités proposées en ligne ou par une connexion régulière à la page Moodle du cours ainsi que par au moins un entretien avec l'enseignant au cours du semestre.**

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

En cas d'absence à une épreuve

(extrait du « Règlement des études et de la scolarité » propre à la Licence de Théologie protestante)

NB : Tous les contrôles de LS6 sont des épreuves « avec convocation », à l'exception du TD de méthodologie disciplinaire et des cours validés par l'assiduité.

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, s'appliquent les mêmes règles qu'en cas d'absence à une épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique (la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité) ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées : un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Aucune dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation ne peut être accordée.

MECC alternatives

(extrait du « Règlement des études et de la scolarité » propre à la Licence de Théologie protestante)

De L2 à M1, chaque semestre, une évaluation alternative est proposée pour certains cours disciplinaires. Cette évaluation sera adossée à un contenu spécifique. Le recours à cette évaluation est laissé au choix de l'étudiant, qui pourra opter pour ce type d'évaluation une seule fois chaque semestre, dans une discipline différente chaque semestre à l'intérieur d'un même cycle (L et M).

L Évaluation alternative :

Oral disciplinaire sur programme de lecture (15 min)

(date à convenir avec l'enseignant en charge de l'évaluation alternative pour la matière concernée)

L'étudiant qui souhaite bénéficier de ce dispositif en fera la demande auprès du responsable de formation avant le 21 février 2026. Sauf cas exceptionnel, toute demande de passage d'une modalité d'évaluation à l'autre en cours de semestre sera rejetée.

En LS6, les matières concernées sont les suivantes :

UE2 Dogmatique – N.N.

Philosophie – N.N.

UE3 Théologie pratique – N.N.

Sociologie – N.N.

UE4 Ancien Testament – N.N.

Interprétation de la Bible dans l'Antiquité – N.N.

UE5 La Bible et sa réception – N.N.

Nouveau Testament – N.N.

Histoire du christianisme ancien – N.N.